

SUBVENTIONS, BOURSES ET PRIX 2018-2019 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ

Pour tout renseignement, s'adresser à Caroline MAZY (caroline.mazy@chuliege.be)

En 2018, des subventions, bourses et prix seront attribués, pour des montants compris en 1.250€ et 21.000€.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :

- **Etre chercheur âgé de moins de 35 ans** (! sauf exception !) **au moment du dépôt de candidature**, et être **attaché à un service du CHU de Liège et/ou de l'Université de Liège**.
- Pratiquer une recherche clinique, fondamentale ou appliquée **à finalité médicale**.
- Les dossiers de candidatures sont à déposer selon les modalités précisées sur le site <http://www.fondsleonfredericq.be> par le biais de la plateforme de dépôt et traitement des candidatures mise en place à cet effet :

<http://flf-facmed.optimytool.com>

Nous vous invitons à lire attentivement les points énumérés sur la page d'accueil de la plateforme avant de commencer l'encodage de votre dossier de candidature et la présentation de votre projet.

Les formulaires de candidatures doivent être IMPERATIVEMENT encodés et EXCLUSIVEMENT soumis par le biais de l'outil OPTIMY avant le mercredi 6 juin 2018 minuit au plus tard (sauf exception, voir règlements). AUCUN RETARD NE SERA ACCEPTE. N'oubliez pas d'annexer à votre dossier TOUTES les pièces jointes demandées (lettre de motivation, CV, photo et autre). Sans ces pièces, votre dossier ne sera pas recevable. Dans l'éventualité où vous souhaiteriez postuler à plusieurs bourses, vous devez NECESSAIREMENT introduire autant de demandes que le nombre de bourses auxquelles vous souhaitez postuler (une bourse = une candidature, deux bourses = deux candidatures, etc...). Afin de vous assurer du bon envoi de votre dossier, un accusé de réception vous sera automatiquement envoyé dès réception de celui-ci par le système.

Les **subsidés de voyage** sont destinés à servir de complément pour subsidier un séjour d'un doctorant ou d'un chercheur post-doctorant à l'étranger (une attestation de rémunération couvrant ce séjour doit être jointe au dossier de candidature). Le montant attribué est établi en tenant compte de la durée et du lieu du stage à l'étranger. Il est versé sur la base de justificatifs des dépenses réelles.

Des **subsidés de fonctionnement/équipement, d'un montant maximum de 10.000€**, sont destinés à couvrir des frais de fonctionnement et/ou d'équipement. Un seul renouvellement est possible. Dans l'éventualité où cette bourse constituerait une « participation » à l'acquisition d'un gros équipement, ce point doit être clairement stipulé et détaillé au sein de la demande. Ces crédits d'impulsion ne sont pas destinés aux chercheurs en première année de doctorat ni aux mandataires permanents du FNRS plus d'un an après leur nomination. Les dossiers déposés par les doctorants et les chercheurs post-doctorants sont examinés séparément. Les candidatures des chercheurs doctorants doivent comprendre un plan de travail pour l'année ; Les candidatures des chercheurs post-doctorants doivent comprendre une lettre de motivation avec justification de l'apport du candidat au projet par rapport à son passé de chercheur et la réponse à la question suivante : « Quelle est leur meilleure contribution à la recherche au cours de leur carrière ? ». Les aspirants FNRS, doctorants FRIA et doctorants Télévie ne peuvent postuler à ces bourses.

De plus, un **crédit forfaitaire de fonctionnement de 5.000€ maximum** par an sera attribué aux chercheurs doctorants bénéficiaires d'un mandat FNRS, aux candidats spécialistes doctorants du FNRS, aux spécialistes doctorants du FNRS, aux doctorants FRIA **biomédical** ou Télévie en vue de compléter le crédit annuel associé à leur mandat. Le chercheur devra déposer un dossier de candidature où il insérera le résumé du projet accepté par le FNRS ou le FRIA et remplira toutes les autres rubriques du formulaire. Il devra obligatoirement joindre à son formulaire de candidature la lettre officielle d'attribution du mandat FNRS, FRIA ou Télévie.

Des **subventions « recherches cliniques », d'un montant de 10.000€ maximum**, sont destinées à encourager les jeunes cliniciens du CHU à s'engager dans la recherche clinique ou dans la recherche translationnelle; elles doivent être utilisées en priorité pour couvrir les frais de fonctionnement liés à une formation dans ces domaines au CHU de Liège ou à l'étranger. Les frais de séjour éventuels ne sont pas couverts par ces subventions de recherche clinique.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Il est **interdit de cumuler les demandes de bourses de voyage, de fonctionnement et de recherche clinique**. Un cumul est par contre possible entre une de ces bourses et un prix spécifique ou un prix émanant des fondations associées.
- L'attribution des bourses et prix sera conditionnée par **l'octroi d'un avis FAVORABLE du ou des comités d'éthique** aux candidatures qui le requièrent.
- Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission Permanente Facultaire à la Recherche
- Nous vous rappelons de bien lire les règlements et de ne pas oublier d'annexer au dossier, afin de valider votre candidature, **les pièces jointes demandées** au sein du volet 5 du formulaire "informations additionnelles". Nous attirons votre attention quant au fait que **lettre de motivation, CV et photo sont les annexes OBLIGATOIRES** pour chaque demande. **Néanmoins pour certaines bourses, d'autres annexes complémentaires sont également obligatoires**. Ces pièces sont indiquées dans les règlements, merci d'y être attentifs.

Le jury est formé de la Commission Permanente Facultaire à la Recherche (CPFR) de la Faculté de Médecine, qui appliquera les modalités de sélection décrites ci-dessous.

Les bourses seront remises aux lauréats lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq organisée en novembre 2018.

Les bénéficiaires d'une subvention s'engagent par écrit :

- à faire référence à la source de financement dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à présenter leurs recherches au Colloque de novembre (et donc à la séance préparatoire) ;
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à respecter la cadre d'utilisation des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq ;
- **à se mettre à disposition de la source de financement pour promouvoir la Recherche à l'intérieur et à l'extérieur de l'ULiège et du CHU de Liège.**

MODALITES DE SELECTION DES SUBVENTIONS:

- BOURSE DE VOYAGE NIVEAU POST- DOCTORAL :

- Qualité du laboratoire d'accueil (25%).
- Qualité du projet (25%).
- Qualité du CV (25%).
- Lettre de motivation (destination et plan carrière, 25%).

- **BOURSE DE VOYAGE DOCTORANT** : (50% pour chaque item)

- Justification du déplacement (50%).
- Qualité du projet et du laboratoire d'accueil (50%).

- **BOURSE DE FONCTIONNEMENT** :

- Chercheur post-doctorant : (50% pour chaque item)

- Qualité du candidat (CV, lettre de motivation avec justification de l'apport du candidat au projet par rapport à son passé de chercheur et la réponse à la question suivante : « Quelle est leur meilleure contribution à la recherche au cours de leur carrière ? »).
- Qualité du projet.

Doctorant FNRS, FRIA et Télévie : voir plus haut.

- Chercheur doctorant : (50% pour chaque item)

- CV candidat.
- Qualité du projet : pour un an avec plan de travail pour l'année.

BOURSES ET PRIX « SPECIFIQUES » 2018

Le règlement général des subventions 2018 est d'application pour ces bourses et prix « spécifiques » ; cependant, des conditions particulières doivent être remplies, à savoir :

PRIX « ETUDIANT »

Trois prix, maximum, de **1.250 €** seront attribués chacun à un étudiant de la Faculté de Médecine de l'Université de Liège pour récompenser **un travail de recherches, fondamentales ou cliniques, réalisé pendant ses études**. Doit être joint au dossier un mémoire (pouvant comprendre les publications) de 50 pages maximum, ainsi qu'une lettre d'introduction du promoteur.

PRIX NICOLAS JACQUET

Il est institué, à partir de l'année 2002, un prix annuel « Nicolas Jacquet ». Le prix, de **2.500€**, est destiné à encourager un chercheur dont les travaux sont effectués dans le domaine de la **cancérologie digestive** ou, à défaut, à promouvoir **des recherches en cancérologie**. Peut être candidat à ce prix tout chercheur âgé **de moins de 35 ans au moment du dépôt de la candidature**, titulaire d'un diplôme universitaire, exerçant ses activités à l'Université de Liège. Le Prix peut être consacré soit à l'acquisition d'équipements scientifiques, soit au financement des frais de fonctionnement de la recherche, soit comme complément à une bourse d'étude. Si le jury décide de ne pas attribuer le prix, celui-ci est reporté à une année ultérieure.

PRIX FREDERIC VAN DEN BRULE

La Fondation Léon Fredericq attribuera en 2018, le Prix Frédéric Van Den Brûle. Le prix, d'un montant de **7.500 €** (montant à confirmer), est destiné à récompenser un chercheur travaillant dans un laboratoire de la Faculté de Médecine de l'ULg et pratiquant une recherche clinique, fondamentale ou appliquée dans le domaine de la **cancérologie**.

BOURSE FRANÇOIS MIGNOLET

Cette bourse a été instaurée par le Centre Médico-Social du Travail asbl, par le Docteur François Mignolet (alors Président du Comité local de la Croix Rouge de Liège) à l'occasion du 50^e anniversaire de la création de son service médical inter-entreprises.

D'un montant annuel de **5.000€**, la bourse François Mignolet est destinée à soutenir la réalisation d'un projet de recherche appliquée en matière de **promotion de la Santé au Travail**. Le prix sera attribué sur avis de la Commission Permanente Facultaire à la Recherche (CPFR) de la Faculté de Médecine et d'un expert extérieur.

PRIX LEON MARTIN

Ce prix, d'un montant à définir, a été instauré par la Fondation Léon Martin, aujourd'hui dissoute, est destinée à un chercheur dans le domaine de **l'implantologie orale**, en vue de favoriser l'accès à cette technique par les plus démunis.

PRIX JEAN-MARIE PETIT

Ce prix a été instauré par l'asbl Esculape, aujourd'hui dissoute, en reconnaissance des services rendus à la cause de la médecine du sport en particulier, et de la santé publique en général, par le Professeur Jean-Marie Petit au cours de sa carrière scientifique.

Le prix, d'un montant de **1.250€**, est destiné à couronner un travail scientifique original, réalisé en Belgique, en langue française, et démontrant **l'utilité du sport pour la santé**. Il s'agira d'un travail inédit ou ayant été publié pour la première fois dans l'année précédant l'octroi du prix.

Le concours est accessible à des candidats **n'ayant pas dépassé l'âge de 30 ans au 1^{er} janvier de l'année d'octroi du prix**. Bien que concernant la médecine du sport et la santé publique, le prix n'est pas exclusivement réservé à des médecins.

PRIX CHEVREMONT-COMHAIRE

Il est institué un prix bisannuel « Maurice et Simone Chevremont Comhaire », d'un montant de **2.500€**, destiné à récompenser les travaux d'un chercheur, effectués dans **le domaine de la cytologie et de la biologie cellulaire normale et pathologique**. Le prix peut être consacré soit à l'acquisition d'équipements scientifiques, soit au financement des frais de fonctionnement de la recherche.

PRIX ASTELLAS

Le prix « Astellas » est destiné à encourager des travaux qui sont effectués dans le domaine de la **chirurgie de transplantations d'organes**. Ce prix annuel « Astellas » d'un montant à confirmer (**15.000€ en 2017**) a été instauré par le Service de Chirurgie Abdominale, Sénologique, Endocrine et de Transplantation du CHU de Liège et est destiné à soutenir un projet de recherche d'un médecin ou titulaire d'un autre diplôme universitaire, ou un projet de promotion du don d'organes par un coordinateur de transplantation exerçant ses activités au Service de Transplantation du CHU de Liège. **Pour ce prix spécifique, aucune limite d'âge n'est imposée.**

Le jury qui décidera de l'attribution du prix sera assisté d'un membre senior du Service de Transplantation du CHU de Liège.

BOURSE DE LA PROVINCE DE LIEGE

Cette bourse, d'un montant de **21.000€** (divisible entre plusieurs lauréats), est destinée à soutenir des recherches portant sur les **maladies chroniques** (hormis sur l'obésité, thématique déjà soutenue en 2017 par la Province de Liège). Elle peut être utilisée comme bourse de voyage ou pour couvrir des frais de fonctionnement de laboratoire.

PRIX JOSEE ET JEAN SCHMETS

Ce prix, d'un montant de **5.000€**, est destiné à encourager un chercheur dont les **travaux sont effectués dans le domaine de la cancérologie digestive ou, à défaut, à promouvoir des recherches en cancérologie**. Peut être candidat à ce prix : tout chercheur âgé de moins de 35 ans au moment du dépôt de la candidature, titulaire d'un diplôme universitaire, exerçant ses activités à l'Université de Liège et/ou au CHU de Liège. Le règlement général des subventions 2018 est d'application. Le prix peut contribuer à une bourse de voyage ou à un crédit de fonctionnement. Si le jury décide de ne pas attribuer le prix, celui-ci est reporté à une année ultérieure.

BOURSE ELVIRA EYCKELBERG

La bourse Elvira EYCKELBERG est destinée à encourager des travaux de recherche effectués dans le domaine de la **pédiatrie**. Ce prix annuel de **30 000€** est instauré par le Service de Pédiatrie du CHU de Liège et est destiné à soutenir un projet de recherche d'un médecin pédiatre ou candidat spécialiste en pédiatrie. La bourse est destinée à un chercheur exerçant ses activités à l'Université de Liège et/ou au CHU de Liège. Le règlement général des subventions 2018 est d'application. Le prix peut contribuer à une bourse de voyage ou à un crédit de fonctionnement. Si le jury décide de ne pas attribuer le prix, celui-ci est reporté à une année ultérieure.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ FRANCOPHONE DE TRANSPLANTATION

Le Prix de « La Société Francophone de Transplantation », d'un montant de **12.000€**, est destiné à un jeune chercheur (âgé de moins de 35 ans) dans le domaine de la **transplantation d'organes solides (TOS)**. Ce prix est destiné à couvrir des frais de fonctionnement. Le jury qui décidera de l'attribution du prix (CPFR) sera assisté des Professeurs Jean-Paul SQUIFFLET et François JOURET, en qualité d'experts.

BOURSE DES ROTARY CLUBS LIEGE SUD ET SPA-FRANCORCHAMPS-STAVELOT

Cette bourse, d'un montant de **2600€**, est destinée à encourager des travaux de recherche effectués **dans le domaine de la Neurologie et plus spécifiquement des recherches portant sur l'AVC**. Ce prix est destiné à un chercheur exerçant ses activités au sein de l'Université de Liège ou du CHU de Liège. Le règlement général des subventions 2018 est d'application. Ce prix peut contribuer à une bourse de voyage ou à un crédit de fonctionnement.

BOURSE FABRICE ERNST DU ROTARY CLUB DE VISÉ

La Fondation Léon Fredericq attribuera, en 2018, la Bourse Fabrice ERNST du Rotary Club de Visé. Cette bourse, d'un montant de **5000€**, est destinée à soutenir un chercheur dont les travaux portent sur **les maladies de l'enfance**.